

# Conseil en énergie partagé du Pays du Vignoble Nantais



Le conseiller en énergie partagé explique le fonctionnement de la chaufferie d'un bâtiment public © David Gallard

## Le projet

Le Pays du Vignoble Nantais, dans le cadre de sa compétence « développement durable » et notamment du plan climat énergie territorial, a poursuivi en 2005, la démarche de conseil en énergie partagé, au bénéfice des collectivités du territoire.

Un conseil en énergie partagé avait mis en place de 2010 à 2013, pour la réalisation de diagnostics, via une prestation extérieure.

La poursuite de ce conseil en énergie partagé de fin 2015 à fin 2018, visait à doter en compétence "énergie" des collectivités du territoire, et notamment les communes dont la taille ne permet pas de salarier un technicien spécialisé, dans le but de leur permettre de faire des choix en matière de performance énergétique et de gestion de consommables sur leur patrimoine.

### Les points forts du projet :

- Intérêt pour mettre en place à l'échelle du territoire, une gestion énergétique optimisée et soutenir la réduction de la consommation énergétique à travers l'évolution du bâti,
- Contribution à la prise en compte d'une approche globale dans la rénovation des bâtiments.

## Objectif du programme Leader : Accompagner la rénovation énergétique

- **Maître d'ouvrage** : Syndicat Mixte du SCoT et du pays du Vignoble Nantais
- **Calendrier** : novembre 2015 - octobre 2018
- **Localisation** : Pays du Vignoble Nantais
- **Coût éligible** : 113 260 €
- **Subvention FEADER** : 40 660 €
- **Autres financements** : ADEME, collectivités adhérentes

L'accompagnement des collectivités, à géométrie variable selon le besoin, a porté sur :

- la réalisation d'un bilan énergétique global pour les collectivités qui n'étaient pas inscrites dans le premier conseil en énergie partagé,
- une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- un accompagnement sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Concrètement, un poste de conseiller en énergie a été créé, mutualisé pour plusieurs collectivités du Pays, et porté par le Syndicat Mixte.

En 2018, 13 collectivités étaient inscrites dans la démarche.



### Plus d'information :

Groupe d'action locale du Pays du Vignoble Nantais  
[leader@vignoble-nantais.fr](mailto:leader@vignoble-nantais.fr) / 02 40 36 09 10

